
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 avril 2015

Résolution: CA15 22 0108

Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis

Attendu que le 26 mars dernier le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, dans son budget 2015-2016 a annoncé une coupe dans le financement de nouveaux logements sociaux, en faisant passer de 3000 à 1500 le nombre de logements financés annuellement avec le programme Accès-Logis;

Attendu qu'avec une liste d'attente de plus 20 000 ménages à Montréal seulement, 3000 logements pour tout le Québec étaient déjà largement insuffisants pour combler les besoins;

Attendu que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) « Le programme Accès-Logis [...] est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu [et que ce] programme permet de changer des vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement »;

Attendu que 4400 ménages du Sud-Ouest consacrent plus de 50 % de leur revenu au paiement de leur loyer;

Attendu que dans un contexte où, depuis 10 ans, les pressions immobilières sont de plus en plus importantes dans les quartiers du Sud-Ouest et que cela entraîne des hausses de loyer au-delà de l'inflation;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais, Sophie Thiébaud, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement demande formellement au gouvernement du Québec d'amender son budget afin d'annuler les coupes dans Accès-Logis, permettant la réalisation annuelle de 3000 unités de logement;

Et que la présente résolution soit transmise au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec et à la députée de Saint-Henri–Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ